

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 décembre 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

14 décembre 2023

Objet : Exécution du
budget 2024 avant son
vote

L'AN deux mille vingt-trois, le 11 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE (à partir de la question n° 21), Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 30), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 20

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 29

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023**

QUESTION N° 32

OBJET : Exécution du budget 2024 avant son vote.

RAPPORTEUR Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 27 novembre 2023.

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses :

- **En FONCTIONNEMENT**, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget 2023 soit 29 529 019,54 €
- **En INVESTISSEMENT**, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un quart d'un total de 13 445 527,41 € = 3 361 381,85 € répartis ainsi :

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles » (120 778,50 €)

Chapitre 204 - subventions d'équipement versées (95 165,75 €)

Chapitre 21 - immobilisations corporelles (923 105,18 €)

Chapitre 23 - immobilisations en cours (2 222 342,32 €) dont

- 64 993,98 € en opérations :
 - 7 164,01 € pour l'opération 19003,
 - 2 538,91€ pour l'opération 19007,
 - 60,08 € pour l'opération 19009,
 - 20 119,21 € pour l'opération 19010,
 - 34 862,37 € pour l'opération 19011
 - 249,30 € pour l'opération 21002

- 2 157 338,54 € autre.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à procéder à l'exécution du budget 2024 avant son vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 décembre 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL